

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 471**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Constructeur Bois

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative	Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

234 Travail du bois et de l'ameublement

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP constructeur bois occupe des emplois relatifs aux activités de construction ou de réhabilitation de structures et d'ossatures en bois et matériaux dérivés. A partir d'éléments fabriqués et en partie assemblés en atelier, il réalise tout ou partie d'édifices tels que maisons d'habitation individuelles ou collectives, locaux professionnels et locaux recevant du public (écoles, lieux destinés aux activités sportives, de spectacle...)

Les tâches principales exécutées dans le cadre de son activité sont :

- le traçage et la taille des bois ;
- la préfabrication en atelier d'éléments de structure ;
- la pose des structures verticales, des planchers et de la charpente ;
- la pose des menuiseries, des fermetures et des revêtements extérieurs et intérieurs avec mise en œuvre des produits de jointoiement et d'isolation ;
- la mise en sécurité du chantier.

Il intervient en partie dans l'atelier pour les opérations de préfabrication mais surtout sur le chantier pour les opérations de levage et de pose. Ces dernières qui nécessitent la manipulation de pièces de tailles et de masses importantes font largement appel au travail en équipe. De plus l'activité réalisée en hauteur demande de l'agilité, le sens de l'équilibre ainsi qu'une application stricte des consignes de sécurité.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les emplois accessibles concernent les entreprises travaillant pour le secteur du bâtiment et ayant des activités de fabrication et d'installation de structures et d'ossatures réalisées en bois ou en matériaux dérivés.

constructeur bois, constructeur d'ossatures

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

**F1501** : Montage de structures et de charpentes bois

**H2206** : Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

**F1503** : Réalisation - installation d'ossatures bois

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- analyse d'une situation professionnelle
- réalisation d'un ouvrages de construction bois
- fabrication d'un ouvrage spécifique
- français, histoire - géographie, enseignement moral et civique
- mathématiques - sciences physiques et chimiques
- éducation physique et sportive

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 471 - UNITÉ UP1 Analyse d'une situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et décoder des documents techniques</li> <li>- Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier</li> <li>- Interpréter une solution technique</li> <li>- Établir les quantitatifs de matériaux et composants</li> <li>- Compléter les modes opératoires de fabrication et levage</li> <li>- Traduire graphiquement une solution technique</li> <li>- Installer et mettre en sécurité son poste de travail</li> <li>- Gérer l'environnement de chantier</li> </ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 471 - UNITÉ UP2 Réalisation d'un ouvrage de construction bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et décoder des documents techniques</li> <li>- Relever les caractéristiques d'un ouvrage et/ou d'une situation de chantier</li> <li>- Rendre compte d'une activité</li> <li>- Traduire graphiquement une solution technique</li> <li>- Installer et mettre en sécurité son poste de travail d'atelier et/ou chantier</li> <li>- Vérifier la conformité des matériaux, des produits et des ouvrages</li> <li>- Préparer les matériaux, quincailleries et accessoires</li> <li>- Conduire les opérations d'usinage et de taillage</li> <li>- Conduire les opérations de préfabrication de composants</li> <li>- Conditionner, stocker, charger, décharger les ouvrages</li> <li>- Implanter, répartir, approvisionner sur chantier</li> <li>- Lever les éléments de structure et d'ossature bois</li> <li>- Mettre en œuvre les produits d'isolation et d'étanchéité</li> <li>- Installer les menuiseries extérieures et les fermetures</li> <li>- Poser les revêtements et parements en bois et dérivés</li> <li>- Assurer la maintenance des matériels et des outillages</li> <li>- Gérer l'environnement du chantier</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 471 - UNITÉ UP3 Fabrication d'un ouvrage spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et décoder des documents techniques</li> <li>- Traduire graphiquement une solution technique</li> <li>- Installer et mettre en sécurité son poste de travail d'atelier et/ou chantier</li> <li>- Vérifier la conformité des matériaux, des produits et des ouvrages</li> <li>- Préparer les matériaux, quincailleries et accessoires</li> <li>- Conduire les opérations d'usinage et de taillage</li> <li>- Conduire les opérations de préfabrication de composants</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 471 - UNITÉ UG 1 Français et Histoire- Géographie - Enseignement moral et civique	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</li> <li>- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</li> <li>- Devenir un lecteur compétent et critique</li> <li>- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.</li> </ul> <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</li> <li>- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</li> <li>- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</li> <li>- Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 471 - UNITÉ UG 2 Mathématiques Sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher, extraire et organiser l'information</li> <li>- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</li> <li>- Expérimenter</li> <li>- Critiquer un résultat, argumenter</li> <li>- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 471 - UNITÉ UG 3 Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une performance motrice maximale</li> <li>- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>- Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 471 - UNITÉ UF Unité facultative d'arts appliqués et cultures artistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique</li> <li>- Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme la création contemporaine</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;</li> <li>- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	<p>Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;</li> <li>- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;</li> <li>- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;</li> <li>- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.</li> </ul>

Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

articles D.337-1 à D.337-25 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté ministériel du 15 juillet 2003 créant le CAP "constructeur bois"

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reflet du Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.www.cndp.fr>

<http://www.www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :